

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 17 décembre 2014

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 15 décembre 2014** en séance ordinaire à 19 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Patrice MERCIER Adjoints au Maire, M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Norbert LIBERCIER, Jean-Claude CORSIN, Thierry CHANTEREAULT, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent :

Était excusé :

Secrétaire de séance : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Mme le Maire demande si elle peut ajouter trois éléments supplémentaires au conseil car les devis sont arrivés après l'affichage de l'ordre du jour.

1°) Mme le Maire fait lecture d'un devis proposé par ARTEIS pour la réparation du pont de la Cure

Accepté à l'unanimité et les demandes de subventions seront sollicitées auprès des divers organismes.

2°) Mme le Maire présente le devis pour sécuriser la maison GEOFFROY par la SARL LAIROT. Le montant s'élève d'une part pour le bâchage de la toiture de la petite grange à 740,80 € H.T. et d'autre part pour celui de la toiture de la maison s'élevant à 680,20 €. Enfin l'étaisage est de 350,00 € H.T. ce qui fait un total de 1 780,00 € H.T.. Accepté à l'unanimité.

3°) Mme le Maire donne lecture d'une facture de la SARL LAIROT de 612,00 € H.T. pour la pose de deux bouches à clé avec terrassement, fournitures de PVC Ø 100, rebouchage avec du concassé de 0.60, finition à l'enrobé à froid et compactage. Le problème est que les deux bouches et la fourniture de PVC avaient déjà été installées, puis ôtées, aussi Mme le Maire demandera la révision de la facture. Accepté à l'unanimité.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 27 octobre 2014. Aucune remarque n'est à prendre en compte.

I - DÉSIGNATION DU COORDINATEUR SPS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT À VOCATION DE GARAGES ET ATELIERS MUNICIPAUX :

Madame le Maire explique aux membres du conseil que dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment à vocation de garages et ateliers municipaux, il faut un coordinateur de Sécurité Protection Santé.

Une consultation a été lancée auprès de trois agences :

- Apave Parisienne – agence d'Auxerre
- Bureau Véritas à Auxerre
- Socotec à Auxerre.

Seules deux agences ont répondu et leur devis est le suivant :

Bureau Véritas	950,00 € H.T.
SOCOTEC	1 000,00 € H.T.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis du Bureau Véritas à Auxerre pour un montant de 950,00 € H.T. et autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

II- DÉSIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES POUR LES RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT À VOCATION DE GARAGES ET ATELIERS MUNICIPAUX :

Madame le Maire fait lecture des entreprises retenues lors de la réunion d'appel d'offres et les propose au vote des membres du conseil municipal :

Lot 1 – Gros-Œuvre	Entreprise LAIROT	24 535 € HT
Lot 2 - Charpente	Charpentiers du Morvan	7 307.92 € HT
Lot 3 – Couverture	Entreprise CATEL	26 420 € HT
Lot 4 - Electricité	Entreprise Marc ROUSSEAU	1 882.25 € HT
Lot 5 – Plomberie-Sanitaire	Entreprise Marc ROUSSEAU	1 642.87 € HT

Accepté à l'unanimité.

III- DÉSIGNATION DE L'INTERVENANT POUR ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE TRANSFORMATION D'UN COMMERCE ET DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS :

Mme le Maire donne lecture des différents devis reçus pour l'étude d'assainissement :

AQUA PRESERV	578 € HT
BIOS	575 € HT
CENTRAL ENVIRONNEMENT	590.91 € HT
CENTRE EST	375 € HT
SCIENCE ENVIRONNEMENT	1 800 € HT

Le Conseil choisit le moins disant c'est-à-dire Centre Est à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IV- DÉSIGNATION DE L'INTERVENANT POUR ÉTUDE THERMIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE TRANSFORMATION D'UN COMMERCE ET DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS :

Madame le Maire lit les propositions de devis pour les études thermiques :

ENERGICO	1 100 € HT
PYXAIR	900 € HT

Le conseil choisit à l'unanimité le moins disant c'est-à-dire l'entreprise PYXAIR et autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

V- DÉSIGNATION DE L'INTERVENANT POUR ETUDE DE DIAGNOSTIC PLOMB ET AMIANTE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE TRANSFORMATION D'UN COMMERCE ET DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS :

Madame le Maire fait lecture des devis pour le diagnostic plomb et amiante :

AGENDA DIAGNOSTIC	560.25 € HT
BUREAU VÉRITAS	850 € HT
SOCOTEC	1 800 € HT

Étant la moins disant, la société Agenda Diagnostic est retenue par le Conseil Municipal à l'unanimité et celui-ci autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VI-DÉSIGNATION DE L'INTERVENANT POUR LA MISSION : ACCESSIBILITE HANDICAPÉ ET SOLIDITÉ DES OUVRAGES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE TRANSFORMATION D'UN COMMERCE ET DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS :

Madame le Maire donne lecture des devis pour les travaux cités ci-dessus :

BUREAU VERITAS	2 500 € HT
SOCOTEC	3 900 € HT

Etant la moins disant, la société Bureau Véritas est retenue par le Conseil Municipal à l'unanimité et celui-ci autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VII-ORGANISATION D'UNE PERMANENCE DE LA VISITE DU PRESBYTÈRE POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE :

Madame le Maire soumet au Conseil l'idée que la population puisse visiter le presbytère avant sa prise de location qui commencera le 1^{er} janvier 2015, ainsi qu'une permanence dont les membres du Conseil disponibles peuvent choisir les tranches horaires proposées. Accepté à l'unanimité.

08h30-10h30	Mme GAZEL CHARLIER Françoise et Mr MERCIER Patrice
10h30-12h30	Mr COTTIN Michel et Mr PERREAU Régis
13h30-15h30	Mme GEORGELIN Isabelle et Mr LIBERCIER Norbert
15h30-16h30	Mme GEORGELIN Isabelle et Mr CORSIN Jean-Claude

Le jour retenu est le samedi 20 décembre 2014.

VIII-CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE COMMUNE ENTRE VÉZELAY ET ASQUINS POUR L'INSTAURATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DE LA SOURCE DE CHOSLIN :

Madame le Maire propose de signer une convention pour réaliser une étude commune entre Asquins et Vézelay pour l'instauration des périmètres de protection autour de la source de Choslin. Accepté à l'unanimité.

Madame le Maire propose que la commune de Vézelay soit le maître d'ouvrage de cette étude puisqu'elle est propriétaire au ¾ du débit de cette source, et que la commune d'Asquins participe financièrement à cette étude. Accepté à l'unanimité.

Madame le Maire demande si le Conseil est d'accord afin que la répartition des frais d'étude et d'enquête publique se fasse de la manière suivante :

- Commune d'Asquins : 50 %
- Commune de Vézelay : 50 %

Madame le Maire rappelle que l'agence de l'eau donne une subvention de 80 % pour l'étude.

Madame le Maire explique aussi qu'elle est en attente d'une proposition de date pour une rencontre avec le représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Monsieur BARDOS et de Monsieur et Madame NOLLET propriétaire de l'autre quart de la source, afin de délimiter au mieux l'aire de protection pour chacun de cette source.

IX-RÈGLEMENT ET MONTANT DE LA CAUTION POUR ACCÈS À LA DÉCHARGE MUNICIPALE :

Après discussion le Conseil Municipal décide le règlement de la décharge suivant afin de pérenniser son existence pour le bien de tous les entrepreneurs :

- 1) **Seuls les entrepreneurs réalisant des travaux sur la commune auront le droit de l'utiliser**
- 2) **Une caution de 500 € sera demandée lors de l'emprunt de la clé. Cette somme sera encaissée pour tout apport autre que les matières inertes et si la clé est perdue.**
- 3) **Si le cadenas est cassé ou si l'entrée de la décharge est abîmée une plainte sera déposée.**

X-PROPOSITIONS DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'YONNE :

Mme le Maire fait lecture des propositions pour le transfert des compétences éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

EXPLICATIONS TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Selon les statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, le conseil municipal peut transférer sa compétence en matière d'éclairage public au SDEY. Pour ce faire, il doit retenir un niveau de transfert parmi trois propositions (4.3.1 ; 4.3.2 ; 4.3.3), et se prononcer sur l'adhésion ou non à un groupement d'achat d'électricité.

Le niveau 4.3.1 correspond au transfert de la compétence uniquement pour l'éclairage public existant. Le SDEY apporte 30 % d'aide sur un plafond de 1500 €/HT par point lumineux. La création de nouveaux points lumineux est à la charge de la commune sans subvention du SDEY.

Le niveau 4.3.2 correspond au transfert de la compétence pour l'EP existant et la création de nouveaux points lumineux. Le SDEY apporte alors 30 % d'aide sur un plafond de 1 500€/HT par point lumineux.

Le niveau 4.3.3 correspond au deux niveaux précédents, plus la maintenance. Si la commune dispose d'un contrat de maintenance en cours, un avenant sera passé afin de transférer le contrat au SDEY. Le contrat sera repris par le SDEY dans les mêmes conditions, sans

changement. Le SDEY prendra à sa charge 20 % du montant du contrat de maintenance. Les 80 % restants seront à la charge de la commune. A échéance des contrats, le SDEY passera un marché de maintenance pour chaque Commission Locale d'Energies.

Le niveau 4.3.4 permet à la commune d'intégrer un groupement d'achat d'électricité pour l'éclairage public. Un marché sera passé afin de mettre en concurrence les différents fournisseurs d'électricité.

La délibération de transfert de compétence peut être prise à tout moment (pas de date butoir). Le conseil peut choisir un premier niveau, et délibérer de nouveau pour transférer un niveau supplémentaire.

Le transfert sera effectif le mois suivant la date de la délibération et sa transmission à la Préfecture.

Le Conseil demande qu'une étude comparative soit réalisée et qu'un complément d'informations soit demandé sur les prestations du SDEY et savoir les conditions pour récupérer cette compétence dans le cas où la commune décide de la retransférer de nouveau à la commune.

XI-SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN :

Madame le Maire fait lecture des propositions faites par la CCAVM relatives au schéma de mutualisation :

- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Communication
- SIG – Cartographie
- Informatique
- Gestion des ressources humaines
- Police municipale / garde champêtre
- Affaires juridiques
- Pole de secrétaires de mairies
- Entretien (cantonniers, brigades vertes...)
- partage de biens (équipements pour les manifestations, véhicules, matériels d'entretien...)
- groupements de commandes

Le Conseil décide que la CCAVM développe l'outil de groupement de commande comme en matière de signalisation et d'entretien de voirie.

Madame le Maire en profite pour demander à Monsieur Michel COTTIN si l'entreprise EUROVIA a terminé les travaux sur la commune y compris les remarques qui avaient été formulées par la commune ? Monsieur COTTIN affirme que cela a été fait.

XII-DEMANDE DE SUBVENTION POUR 3 APPRENTIS PAR LE C.I.F.A INTERPROFESSIONNEL DE L'YONNE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 :

Madame le Maire fait lecture de la demande du C.I.F.A d'une subvention pour 3 jeunes du village qui sont en formation à Auxerre.
Le montant s'élève à : $100 \text{ €} \times 3 = 300 \text{ €}$. Accepté à l'unanimité.

XIII-DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'YONNE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 :

Madame le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour subventionner l'association d'un montant de 100 € sachant que son action complète le travail dans les divers établissements d'enseignements publics (vacances, classe de découverte, soutien scolaire, lutte contre l'illettrisme, service d'assistance pédagogique à domicile..). Monsieur N Robert LIBERCIER rajoute qu'elle intervient aussi pour aider notamment les handicapés à partir en vacances. Accepté à l'unanimité.

XIV-PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE – EXERCICE 2015 – MARTELAGE DES PARCELLES 2, 15 et 30.2 :

Madame le Maire propose le martelage des parcelles 2, 15, 30.2.
Pour les parcelles 2 et 15 : délivrance des petites futaies et vente des grosses futaies suivie de la délivrance des houppiers.
Pour la parcelle 30.2 : vente de la totalité de la coupe consistant à l'exploitation des pins noirs situés dans les cloisonnements d'exploitation espacés à 24 mètres, situés dans les inter bandes.
Accepté à l'unanimité.

Les garants sont : Messieurs DIZIEN Olivier, CLAVEL Claude, VEYSSIERE Thierry.

Ces derniers demandent si il ne serait pas possible de faire une réserve de 30 % sur les prochaines ventes pour les travaux à venir.
Accepté à l'unanimité.

XV-DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

Madame le Maire explique qu'il faut prévoir d'une part une décision modificative pour la rémunération du personnel communal (charges patronales ayant augmentées) et d'autre part, une autre modification dans le budget du service des eaux pour la canalisation de la rue St Martin. Accepté à l'unanimité.

XVI-QUESTIONS DIVERSES :

➤ Madame le Maire fait lecture d'un courrier écrit par Monsieur GOURLET Guy concernant l'entretien de la rue du Presbytère. Madame le Maire est en tous points d'accord et elle essayera de sensibiliser les propriétaires de chiens qui ne respectent pas le fleurissement de cette

rue et demandera aux employés municipaux de la balayer une fois par trimestre.

Madame le Maire refait un point sur l'OGS. D'une part, elle fait un démenti sur le texte paru à ce sujet dans le bulletin de Vézelay. L'argent reçu par certaines communes du Vézélien n'était pas des subventions dépendant de l'OGS puisque celui-ci n'était pas encore mis en place, mais venait d'un don de l'enveloppe présidentielle offerte par le Président Monsieur Nicolas SARKOZY. D'autre part, elle fait lecture des grandes lignes de l'un des cahiers du réseau des grands sites de France paru en 2012 et donné seulement à quelques maires présents à une réunion et que ceux qui ont internet peuvent télécharger (www.grandsitedefrance.com) le sujet en est : quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des grands sites ?. Fiche des 14^{ème} rencontres des grands sites de France :

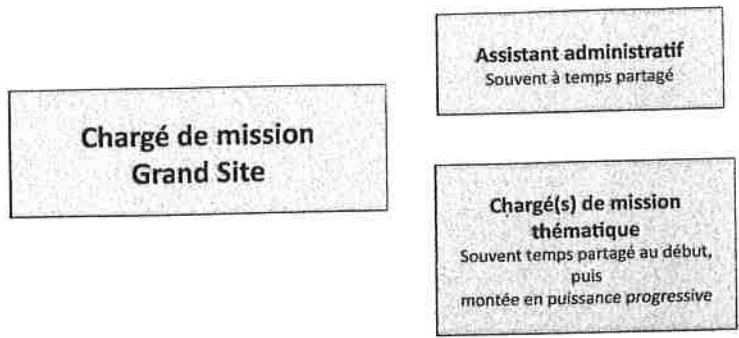
- page 14 : Stéphanie DUPUY – LYON sous directrice à la qualité du cadre de vie au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie note : « vous n'êtes pas sans savoir qu'en ces temps de resserrement budgétaire, ce n'est pas une évidence de continuer à soutenir financièrement l'ensemble des réseaux. »

Madame le Maire rappelle que c'était en 2012 et que depuis la dette de la France s'est aggravée et donc ce serait à la CCAVM de gérer les dépenses de personnel liées à cet organisme ce qui entrainerait une hausse des impôts conséquentes.

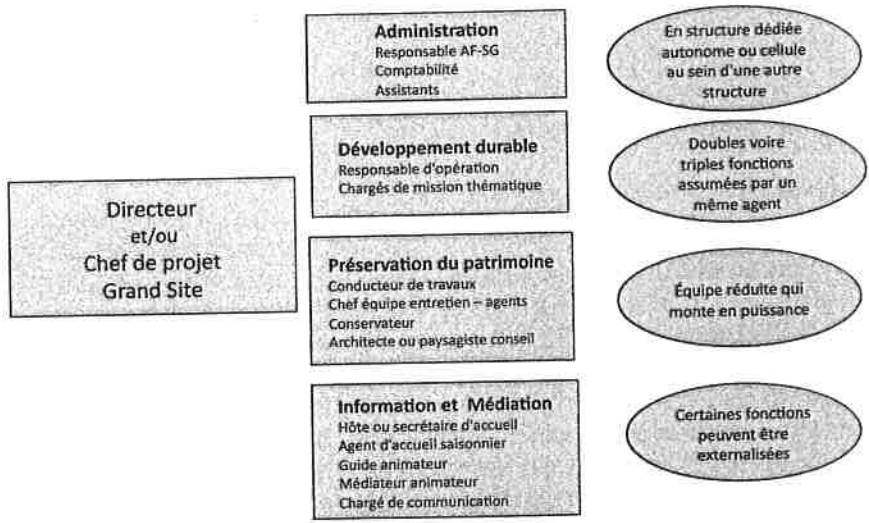
- page 41 : Il est précisé qu'au sein du réseau des grands sites de France les structures vont de 1 à 90 personnes.

- pages 42/43/44 : Il arrive que lorsque le projet a suffisamment avancé et que des crédits arrivent, l'équipe se renforce d'un chargé de mission thématique, lié à la spécificité du projet grand site. En phase opérationnelle, l'organisation commence à s'étoffer et vont apparaître les postes administratifs, avec notamment un responsable administratif et financier qui gère les budgets, la comptabilité, les marchés publics, un responsable d'opération sur le terrain et des chargés de missions thématiques. Quand un grand site prend sa vitesse de croisière, lorsque des équipements et des aménagements sont à gérer par exemple, des corps de métiers complètement différents se rajoutent. On voit apparaître le responsable des bâtiments, de la maintenance, de la logistique mais aussi géomaticien. Les thématiques vont s'élargir. La muséographie (note de Madame le Maire : emplois supplémentaires mais lourd de charges financières) et les boutiques se développent (Mont Saint Michel !). Le territoire sera promu au plan touristique et donc des agents de terrain vont apparaître comme les éco-gardes du grand site Sainte Victoire. Si l'on prend les effectifs des grands sites de France labellisés, on voit qu'ils sont en moyenne 25 ETP (Emploi Temps Plein) (Note de Madame le Maire : la base salariale par rapport à une grille administrative est de 3 000 € + charges s'élevant à 2 000 €, le total est de 5 000 € en moyenne soit par 25 : 1 000 000 € par an) dans le meilleur des cas.

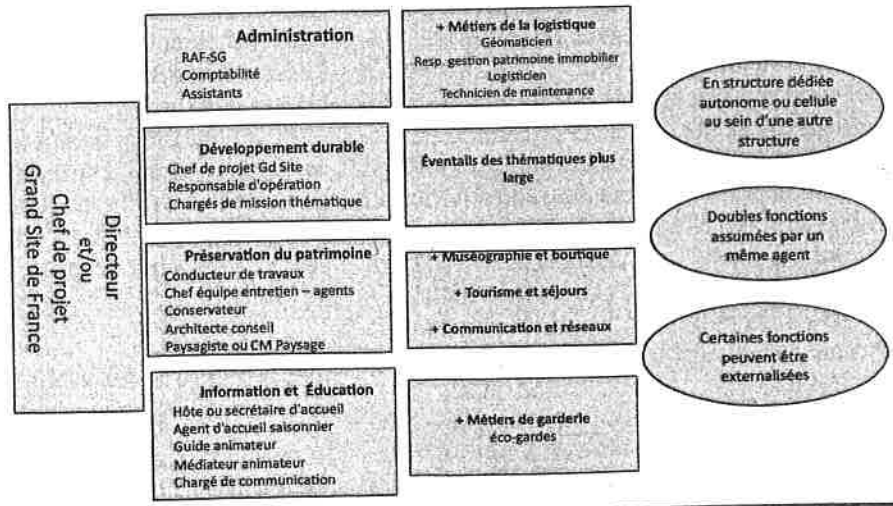
1. Phase projet : préfiguration, démarrage pré-OGS, lancement OGS...



2. Phase opérationnelle : mise en œuvre du programme d'actions, MOa chantiers, actions d'animation, structuration de la gestion, vers le label...



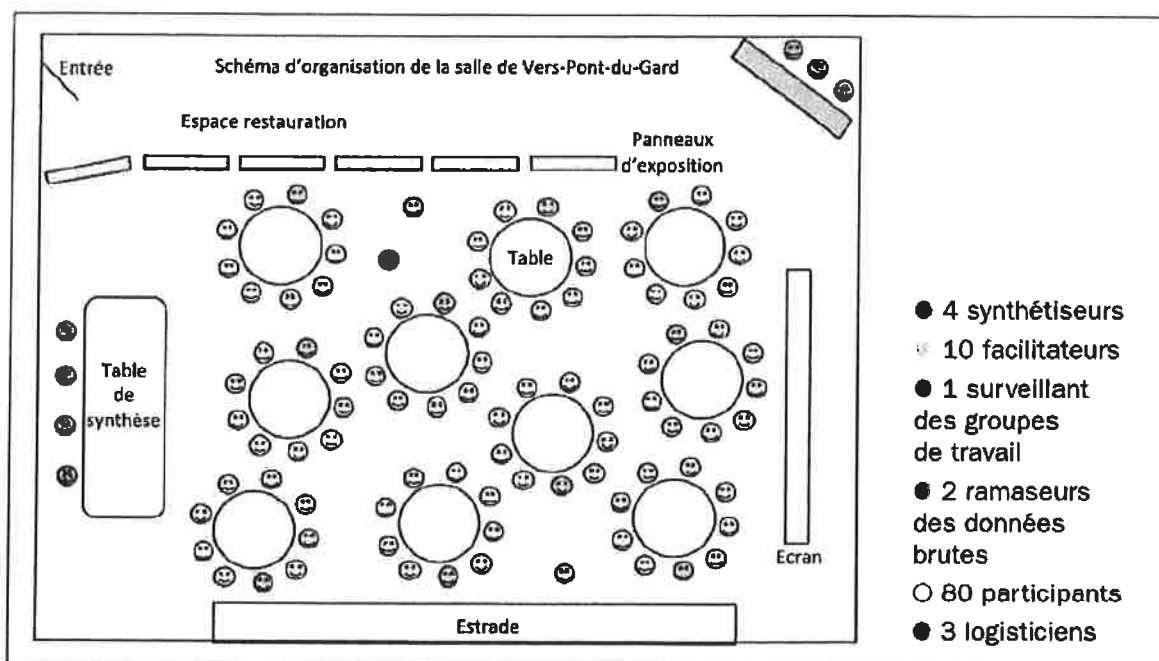
3. Sites labellisés, en vitesse de croisière : développement des activités, élargissement des missions, MO, nouveaux chantiers, gestion d'équipements...



Monsieur Vincent GUICHARD, directeur du grand site de Bibracte-Mont-Beuvray reconnaît que sur son grand site de taille modeste avec ses 1 000 hectares, il a affaire à pas moins de 12 établissements publics locaux.

- page 52/53 : Le grand site des gorges du Gardon a eu de grosses difficultés pour toucher les jeunes vu que beaucoup de réunions n'en n'ont pas eu. La méthode « globale Voices » impliquant des habitants de plusieurs villes est une logistique avec des coûts importants.

Exemple de méthode « global Voices » :



- page 67 : le Préfet des Pyrénées orientales a précisé que le massif Canigó culminant à 2 785 mètres d'altitude et ayant 450 km de sentiers est passé de 7 700 hectares classés à 23 000 hectares classés.

Madame le Maire reste perplexe sur le fait de continuer à développer cette « usine à gaz » qui ne peut que provoquer un immense surcoût pour la CCAVM à long terme car il faudra payer les gens qui devront maintenir le cadre de l'OGS quand l'Etat ne pourra plus suivre. De plus, est-il possible d'avoir un grand site digne de ce nom avec le passage des jets de l'armée au-dessus de la basilique et l'impossibilité de créer une déviation pour les camions car lors d'une réunion avec Madame le Sous-Préfet, cette dernière a bien précisé qu'il n'y avait plus de financement pour ce type de projet.

Le bureau chargé de la 1^{ère} étude avait fait un devis de 70 000 € pour cette prestation. Une rallonge de 10 000 € a été demandée, nous devrions en avoir une autre prochainement. De ce fait 8 membres sur 11 du conseil municipal ont voté sa désolidarisation.

➤ M. Régis PERREAU demande si on peut fixer le montant de la caution de la salle des fêtes. Le conseil opte pour la somme de 100 €.

Il demande aussi de penser à remplacer la grande porte de la salle des fêtes. Madame le Maire lui répond que des devis ont déjà été demandés. Monsieur Régis PERREAU souhaite que l'éclairage de la salle des fêtes soit revu. Monsieur Thierry CHANTEREAULT dit qu'il doit s'en occuper, il faut trouver également une solution pour l'évier situé derrière le bar de la salle des fêtes qui est descellé. Il s'est déplacé avec Monsieur Michel COTTIN et les employés municipaux pour voir le mur au fond de l'ancien cimetière, il est souhaitable de demander des devis sur 1 mètre de hauteur et sur 60 mètres de long. Enfin, il faudrait que le conseil se réunisse pour aller voir le problème de voirie aux champs Denis et en haut de la cote de Liard où il faudrait déjà remettre des cailloux et du concassé.

► M. Thierry VEYSSIÈRE demande que les 2 ou 3 trous très importants, route des Chaumots, soient bouchés rapidement.

► M. Thierry CHANTEREAULT s'inquiète pour la vitre de chez Monsieur CHATEAU Alain. Madame le Maire lui répond que c'est en cours.

Il prévient que des tuiles coté route départementale sont tombées contre la cheminée de l'immeuble de l'ancienne boucherie. Madame le Maire demandera à l'entreprise LAIROT d'intervenir étant la seule sur place à avoir un télescopique pouvant aller aussi haut.

M. Thierry CHANTEREAULT viendra jeudi après-midi faire le ramonage du poêle de la salle du conseil.

Enfin, il s'interroge comme un certain nombre d'Asquinois sur le fait de la lecture lu par Monsieur Jean-Claude CORSIN au Monument aux Morts lors du 11 novembre. Monsieur CORSIN donnera sa réponse à inscrire d'une part dans l'Asquinois Taquin et dans le procès-verbal de ce conseil.

Réponse de Monsieur CORSIN en annexe

► M. Michel COTTIN demande où en est la proposition de la prise du camping en gérance ? Madame le Maire répond qu'elle rencontre demain soir le futur gérant. Son projet sera étudié lors d'une réunion de travail en janvier avec tout le conseil.

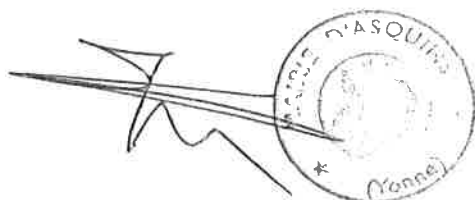
► M. Olivier DIZIEN se fait le porte-parole de Monsieur Vincent PICARD qui a remarqué que lui aussi avait fait des travaux pour la commune quand il était encore conseiller et qu'on ne lui avait jamais proposé un plein de carburant. Monsieur Régis PERREAU précise qu'il ne l'a toujours pas fait.

—oo0oo—

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN

Le Secrétaire :
Patrice MERCIER



Suite à la rumeur (anonyme) que
vous dénoncez dans vos "Témoignages"

Je vous précise que si j'ai choisi
le 11 Novembre pour lire ma déclaration
ce n'ai en aucun cas pour ~~offenser~~ nos
morts; mais au contraire pour leur rendre
hommage en reconnaissance de leur
sacrifice pour la liberté, qui nous fait
actuellement défaut.

Je pense en avoir le droit et le
devoir pour ma famille, ayant perdu
un oncle en 14, mon père et heureusement
revenu en 40 et moi même j'ai donné
28 mois de ma vie pour défendre cette
liberté qui nous est chère

J.C. CORSIN

PRÉFECTURE
DE l'Oise
SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L' O.N.A.C.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

CARTE DU COMBATTANT
DÉLIVRÉE
EN APPLICATION DE LA DÉCISION N° 80528
du 12/10/2006

273

à Monsieur **CORSIN**
Prénoms **Jean-Claude**
Domicile **LE MEUX (60)**
Né(e) le **06/08/1944** à **PARIS 14**
A **BEAUVAIS** le **12/10/2006**

LE TITULAIRE
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
Philippe DEWOST



A.C.V.G. 51.28.11